

DELIBERATION PORTANT ATTRIBUTION DES FONDS DE L'APPEL A PROJETS « ESPACES CALMES »

LE CONSEIL DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU MARDI 24 MARS 2026,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu l'arrêté de la Rectrice de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes en date du 18 février 2026 désignant Monsieur Mathias BERNARD administrateur provisoire de l'université Clermont Auvergne à compter du 16 mars 2026 ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, notamment les articles 29 à 31 ;

Vu le règlement Intérieur de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la proposition de Madame Hélène Vial, chargée de mission Handicap et inclusion ;

PRESENTATION DU PROJET

Il est proposé aux membres du CFVU d'attribuer des fonds au titre de l'appel à projet « Espaces Calmes », proposé par la chargée de mission Handicap et inclusion et visant à l'identification, l'aménagement léger et la valorisation d'un espace calme et inclusif dans des composantes et structures de l'UCA

Vu le quorum atteint en début de séance ;

Vu la présentation de Marie PHALENTE, Responsable administrative de la Mission Autisme et TND ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

D'adopter la répartition de l'AAP Espaces Calmes telle que proposée par la chargée de mission Handicap et inclusion et présentée dans le tableau ci-dessous pour un total de **38 366,29 €**.

Membres en exercice : 42

Votes : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstentions : 0

**L'Administrateur provisoire de l'Université
Clermont Auvergne,**

Pour le Président, par délégation, le Directeur
Général des Services
David ZUROWSKI



Le 27 mars 2026

Dénomination de la Structure	Campus et site	Localisation de la salle	Montant total du projet TTC	Montant demandé	Montant maximal éligible	Montant accordé
SERVICE SANTE TRAVAIL	Cézeaux	Salle d'attente	6 335,70	4 835,70	4 835,70	4 835,00 €
IUT	Aubière, Moulins, Le puy, Montluçon		7 856,99	6 853,99	5 783,68	1 961,00 €
BU	Clermont-Ferrand		89 995,62	89 495,62	30 000,00	30 000,00 €
MSH	Clermont-Ferrand		6 607,83	5 817,08	2 621,74	1 570,29 €
Campus de VICHY	Vichy					- €
			120 374,52	117 080,77		38 366,29 €